

The U.S. Trade Expansion Act of 1962 (how will it affect Canadian-American trade), par HOWARD-S. PIQUET. Une brochure, 6 po. X 9, 62 pages. — CANADIAN-AMERICAN COMMITTEE, 1963. (\$2.00)

Adjustment Assistance Under the U.S. Trade Expansion Act, par S.-F. KALISKI. Une brochure, 5½ po. X 8½, 44 pages. — CANADIAN-AMERICAN COMMITTEE, 1963. (\$1.00)

Bernard Bonin

Volume 40, numéro 2, juillet–septembre 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002847ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002847ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bonin, B. (1964). Compte rendu de [*The U.S. Trade Expansion Act of 1962 (how will it affect Canadian-American trade)*, par HOWARD-S. PIQUET. Une brochure, 6 po. X 9, 62 pages. — CANADIAN-AMERICAN COMMITTEE, 1963. (\$2.00) / *Adjustment Assistance Under the U.S. Trade Expansion Act*, par S.-F. KALISKI. Une brochure, 5½ po. X 8½, 44 pages. — CANADIAN-AMERICAN COMMITTEE, 1963. (\$1.00)]. *L'Actualité économique*, 40(2), 442–443. <https://doi.org/10.7202/1002847ar>

Les Livres

The U.S. Trade Expansion Act of 1962 (how will it affect Canadian-American trade), par HOWARD-S. PIQUET. Une brochure, 6 po. × 9, 62 pages. — CANADIAN-AMERICAN COMMITTEE, 1963. (\$2.00).

Adjustment Assistance Under the U.S. Trade Expansion Act, par S.-F. KALISKI. Une brochure, 5½ po. × 8½, 44 pages. — CANADIAN-AMERICAN COMMITTEE, 1963. (\$1.00).

Après avoir fait l'historique de la législation américaine en matière de commerce extérieur pour la période 1934-1958, M. Piquet expose les principaux points de la loi. Dans un troisième chapitre, il examine les effets possibles du *Trade Expansion Act* sur les exportations canadiennes. La conclusion que l'auteur tire de son étude est que si le président des États-Unis utilisait tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi aussi bien pour l'élimination des barrières tarifaires que pour la disparition des quotas, les exportations canadiennes vers les États-Unis pourraient augmenter d'un minimum de 117 millions à un maximum de 262 millions de dollars, c'est-à-dire de 3.8 p.c. dans l'hypothèse la plus conservatrice à 8.4 p.c. dans l'hypothèse la plus optimiste. Ceci à la condition que les sociétés-mères américaines revisent la politique d'exportation, ou plutôt de non-exportation, de plusieurs de leurs filiales canadiennes.

L'auteur étudie ensuite le mode d'administration de la loi. Il ne se fait pas la moindre illusion à ce sujet. Comme il le dit à la page 38 : « *It is probable that the United States will continue to be protectionist oriented. The important question is the degree to which, in pursuing a policy of freer trade, it will move in the direction of free trade* ».

Il termine son étude en disant (p. 43) : « Même si le *Trade Expansion Act* n'est pas une garantie d'une expansion importante du commerce canado-américain, il constitue un pas important dans cette direction. La pleine utilisation des pouvoirs de libéralisation des échanges contenus dans la législation pourrait conduire à des bénéfices importants pour les deux pays, et même si les avantages réels se